

DECRET N° 2004-520 DU 16 SEPTEMBRE 2004

Portant nomination de Monsieur Jules
BOCCO en qualité de Secrétaire
Général du Ministère de la Culture,
de l'Artisanat et du Tourisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-293 du 08 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} septembre 2004 ;

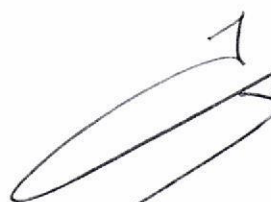
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Jules BOCCO, est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 septembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Culture, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Grégoire LAOUROU.-



Frédéric DOHOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MCAT 4
AUTRES MINISTERS 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1